

Études

Maria Ingold, Lausanne

La responsabilité pénale d'une société mère suisse en cas d'infraction commise au sein de la société fille à l'étranger¹

Table des matières

I. Introduction

II. Applicabilité de l'art. 102 CP aux groupes de sociétés

1. Le groupe de sociétés
 - a) La notion
 - b) La base légale
 - c) La direction unitaire
 - d) La responsabilité de la société mère sur le plan civil
2. La responsabilité selon l'art. 102 CP
 - a) La disposition en général
 - b) Art. 102 al. 1 CP: une responsabilité subsidiaire
 - c) Art. 102 al. 2 CP: une responsabilité primaire et autonome
 - d) Les éléments constitutifs communs
 - e) Le groupe de sociétés comme destinataire de l'art. 102 CP
 - f) Le groupe de sociétés comme société simple selon l'art. 530 CO?
 - g) La notion d'entreprise en droit pénal
3. Les possibilités d'application
 - a) Première approche: le modèle d'imputation à deux niveaux
 - b) Deuxième approche: l'infraction comme *délit d'omission improprement dit* au sein de la société mère
 - c) Troisième approche: la société mère comme organe *de fait* de la société fille
 - d) Quatrième approche: la société mère comme chef d'entreprise
4. La position de garant de la société mère
 - a) Une position de garant par la création d'un risque (ingérence)
 - b) L'attribution des compétences de par des statuts ou un règlement d'organisation
 - c) Causalité hypothétique

III. Responsabilité cumulative et compatibilité avec le principe *ne bis in idem*

1. Dimension internationale du principe *ne bis in idem*

- 2. Identité de l'auteur
- 3. Identité de l'infraction

IV. Compétence suisse à raison de l'infraction

- 1. Principe de la territorialité (art. 3 CP) et principe de l'ubiquité (art. 8 CP)
- 2. Principe de l'universalité (art. 5 CP), principe de l'universalité relative (art. 6 CP) et principe de la personnalité (art. 7 CP)

V. Conclusion

ZStrR 3/2015 | p. 228–257 229 | [↑](#)

I. Introduction

La globalisation croissante demande de ses acteurs de déborder les frontières, d'atteindre des nouveaux marchés et de trouver, le cas échéant, de nouveaux sites de production. En particulier, les frais de production à faibles coûts, les bas salaires ainsi que les régimes fiscaux avantageux incitent...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ⇌

Acheter ⇌

 Login